

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 3730)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD247

présenté par
M. Thiébaud, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« II »,

les mots :

« Cet observatoire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.